

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07/04/2021**

L'an deux mil vingt et un, le sept avril,

Le Conseil municipal de la commune de SAINT-ÉTIENNE DE FOUGÈRES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle annexe), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CABAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 Avril 2021

Étaient présents : M. CABAS Jean-Paul – M. BERTOMEU Serge – M. LIABOT Frédéric – Mme CANU Nathalie – M. GRELET Rémy – M. FERNAND Patrick – M. TOMEO Thierry – M. RIGAUT Bruno – Mme MAYET-LORENZATO Jeannine – M. RADIGOIS Maurice.

Absents excusés : Mme FILIPOZZI Juliette - Mme AUDEVAL PAGES Nicole –M. SONSON Alain – Mme GIRAUD Marie-Laure

Secrétaire de séance : Mme Nathalie CANU

Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

Avant de commencer la séance :

- il est demandé à l'Assemblée de rajouter à l'ordre du jour :

- Travaux place de l'Église : modification du plan de financement

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de modifier l'ordre du jour en l'augmentant de ce point.

- Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'une note liminaire (en pièce jointe du présent compte-rendu).

1/ Travaux place de l'Église et sécurisation de l'entrée de l'école : modification du plan de financement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Adopte le plan de financement présenté.

Le précédent plan de financement est annulé.

2/ Budget 2021

- Compte de gestion

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, par Madame CHEMINEAU, trésorière municipale, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Compte administratif

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte administratif présenté. Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

- Affectation des résultats

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote l'affectation des résultats.

- Budget prévisionnel 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le budget prévisionnel établi.

- Fixation des taux d'imposition 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2021

3/ Fixation des diverses indemnités octroyées par la Commune et de la redevance d'occupation du domaine public communal due par Orange pour 2021

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
– Décide de fixer, pour 2021, les diverses indemnités versées par la commune de la façon suivante :

Indemnité forfaitaire allouée à Madame GIRY Marie Martine, gérante de la Cabine Téléphonique, à la somme de cent quatre vingt dix euros et cinquante six cents (190,56 €) par mois;

Indemnité pour le gardiennage de l'église allouée à la Paroisse St Robert des Rives du Lot de Ste Livrade à la somme de cent dix neuf euros et cinquante-cinq cents (119,55 €) par an.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Monsieur le Maire à fixer le montant de la redevance due par Orange, au titre de l'année 2021 à 860,00 €.

4/ Examen de Déclaration d'Intention d'Aliéner de bien soumis au Droit de Prémption urbain

Immeuble appartenant à Monsieur Jean-Luc BASTIANEL et Madame Maryse BULIT
Lotissement « le Pigeonnier » à Saint-Etienne-de-Fougères
Parcelle : Section B n° 960 – Superficie : 5 a 87 ca

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Décide de ne pas préempter

5/ Espace fédérateur : prise en compte des honoraires dans le plan de financement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
Adopte le plan de financement présenté avec la prise en compte des honoraires

6/ Chemin de « Feuillade »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
- Décide que le paiement concernant les travaux de goudronnage, par les riverains du chemin de « Feuillade », se fera suite à l'émission de titres individuels,
- Autorise la trésorière municipale à procéder à l'encaissement

Conformément aux engagements pris par l'équipe municipale précédente, les riverains ont la possibilité de fractionner le paiement en 3 fois maximum

7/ Autorisation d'ester en justice concernant le dossier des charges du RPI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
Autorise Monsieur le Maire à ester en justice administrative
Désigne Me François TANDONNET avocat , pour représenter la commune dans cette instance.

8/ Représentation de la Commune au Conseil de discipline concernant la sanction disciplinaire d'un agent communal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Autorise Monsieur le Maire à saisir le Conseil Disciplinaire
- Désigne Me François TANDONNET avocat, pour représenter la commune dans cette instance

9/ Convention d'adhésion au contrat de groupe d'assurance statutaire 2021-2024 du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Lot-et-Garonne

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Décide d'accepter la proposition suivante du courtier SIACI SAINT HONORE, et de l'assureur Groupama :

- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} avril 2021
- Régime du contrat : capitalisation
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

10/ Association des parents d'élèves : demande de subvention pour le spectacle de Noël

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Par 0 voix pour, 8 voix contre, 2 abstentions

- Décide de ne pas octroyer une subvention exceptionnelle de **deux cent soixante trois euros** à l'Association des Parents d'Élèves du RPI Monclar/Saint-Etienne-de-Fougères pour le spectacle de Noël 2020.

Questions diverses :

- Maison du legs : prix de vente du garage 15 000 €. A délibérer ultérieurement.
La maison pourrait soit être vendue, soit être rénovée et servir pour la bibliothèque.
- Service civique : recrutement effectué mais la date de commencement est reportée suite au confinement.

Fin de la séance à 20h45